BULLETIN DE LA FSU DES LANDES
Tél : 05.58.933.936/ 06.64.71.57.42
Email : fsu40@fsu.fr

Trimestriel : Octobre 2019
Prix : 1 €uro **N° 96**

FSU 40
Fédération Syndicale Unitaire

Directeur de la publication: Philippe MIQUEL
ISSN 1276-6488 CPPAP 0521SOO7828
Imprimé par: FSU Landes
97,Place de la Caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan

Dispensé de timbrage
MONT DE MARSAN PPDC

Ensemble LANDES

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Déposé le 10 octobre 2019

Vous êtes invités au congrès départemental de la FSU des Landes
Les jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2019 à Mont de Marsan

Page 2
- D'un congrès à l'autre
- Compte rendu du Groupe de travail AESH

Page 3
- Organisation du congrès fédéral départemental
- Ordre du jour

Page 4
- Bulletin d'inscription

Pages 5
- Bilan de rentrée : refusons l'inertie !
- Réforme des retraites : une mobilisations à construire d'urgence

Page 6
- Agenda passé et à venir
- Mobilisation à Monfort

La FSU, une fédération démocratique qui respecte les tendances minoritaires
...et qui a besoin de votre présence pour la faire vivre !

Représentation des tendances suivant le vote fédéral interne (cf « Pour » de septembre)

les syndicats nationaux

désignent

Congrès départemental

+ les auditeurs libres

Vote et mandate pour les orientations départementales des 3 prochaines années

CDFD Conseil Délibératif Fédéral Départemental (44 sièges max)

désigne et mandate pour les orientations nationales des 3 prochaines années

Désigne et mandate

Rend compte

Bureau et secrétariat appliquent les mandats, animent et prennent les décisions du quotidien

2 représentants départementaux pour le congrès national

D'un congrès à l'autre

L'équipe de la FSU départementale a traversé trois ans sur tous les fronts, dans un contexte de crise sociale et climatique inégalée avec un gouvernement dont
l'orientation libérale, conservatrice et élitiste sur l'éducation,
et parfois répressive, a suscité l'opposition d'une grande partie du mouvement syndical. Quant au contexte international, il a été marqué par la désinformation, la radicalisation des positions et le renforcement d'une forme de totalitarisme avec pour corollaire des réfugiés bloqués ou noyés aux portes de l'Europe. La FSU a dû faire face à la succession des réformes à marche forcée avec en toile de fond la politique brutale, niant l'intérêt des corps intermédiaires, de dégradation et de bouleversement de la fonction publique dont des pans entiers sont vendus ou donnés aux marchés et dont nous n'avons pas encore réalisé tous les effets.

Les conséquences politiques sont lourdes, la démocratie lors des dernières élections présidentielles s'étant une nouvelle fois limitée finalement au choix entre un centrisme néolibéral, une abstention moribonde et au pire un vote de contestation tourné vers des idées identitaires, nationalistes et réactionnaires. Les élections européennes n'ont quant à elles pas permis de dégager d'autre rapport de force. Elles ont seulement permis de mettre en lumière l'émergence d'une conscience de l'urgence environnementale dans l'espace public.

Pourtant l'augmentation de la précarité dont les jeunes et les femmes sont les principales victimes aggrave la fracture sociale d'autant plus que le filet de sécurité constitué par la protection sociale se délite. Elle est de plus en plus présente dans la fonction publique et sera accrue par les réformes d'éducation et de formation qui devraient pourtant être facteurs d'égalité. La réaction des gilets jaunes en est une résultante indéniable et a interrogé notre syndicalisme. Plus positif, la vague de « me too » mais surtout la meilleure reconnaissance, que la FSU a participé à imposer, des inégalités persistantes entre femmes et hommes sera un des socles de revendication dans l'avenir.

Dans ce contexte, la FSU des Landes a pendant 3 ans participé aux mobilisations contre les réformes avec l'intersyndicale interprofessionnelle départementale et les a parfois menées. Elle est un acteur et un interlocuteur majeur pour la défense de la fonction publique et des biens communs et vos votes lors des élections professionnelles nous ont confortés dans cette position. Elle a apporté son soutien aux actions de défense des droits de l'homme et de l'environnement qui ont été initiées par des collectifs départementaux car ces valeurs font parties de notre ADN. La défense des AESH et l'aide à la FSU territoriale notamment par la formation des ATSEM (SNUTER-FSU) sont des priorités de notre fédération départementale et permettent aux agents les plus précaires de trouver un appui pour faire avancer leurs revendications.

Le bilan de notre vie fédérale englobe évidemment les réunions du bureau et du CDFD, lieux de débat, qui ont réuni les composantes de la FSU. Les initiatives fédérales ont permis aux syndicats nationaux de l'éducation de mutualiser leurs moyens et d'échanger sur les sujets transversaux pour trouver les ressources nécessaires à leur développement. Même si la participation des SN hors éducation n'a pas été possible jusqu'à cette année elle reste un objectif que l'on se doit d'essayer d'atteindre.

Nous avons eu une bonne participation des militants dans les stages de formation qui ont répondu à la demande sur les questions du nouveau management, sur l'inclusion ou sur les droits des agents.

La FSU continue à publier un journal fédéral, qui, à raison de 4 numéros par an constitue un outil de communication auprès des adhérents actifs et retraités, sur notre activité dans tous les domaines. Son contenu et sa forme demandent à être constamment améliorés avec comme ligne de conduite de faire vivre le débat fédéral. Il vient en appui d'une communication numérique accrue qui s'est développée avec un site plus attractif et des comptes tweeter et Facebook.

Notre organisation départementale s'est restructurée autour d'un bureau réactif et d'un co-secrétariat qui permet de partager la charge de travail. Elle a contribué à créer une dynamique unitaire sur les services publics, sur la priorité à l'éducation, sur la défense de la protection sociale, sur l'égalité des droits. Poursuivre et se renforcer telle est notre ambition collective. Pour y arriver, tou.te.s les adhérent.es sont invité.es à participer au congrès départemental dont vous trouverez l'organisation en pages centrales.

Flavien THOMAS cosecrétaire FSU des Landes

La FSU principale acteur de la défense des AESH (anciennement AVS)

Lycée Montesquieu

La FSU a renouvelé à M le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale) sa demande d'un groupe de travail sur les conditions de rentrée des AESH (emplois statutaire des AVS) dans le département des Landes. Nous avons finalement pu rencontrer ses services à Mont de Marsan : ce sont plus de 800 personnes qui accompagnent les élèves notifiés dans notre département cette année. Il reste une cinquantaine de PEC (contrat précaire) mais ils seront eux aussi transformés en AESH en 2020. Nous avons fait remonter trois questions qui étaient revenues dans leurs mails et appels :

La question des quotités

Les AESH sont nombreuses à nous avoir alertés souvent parce qu'elles ont vu leur quotité baisser pour cette année. Qui dit quotité en baisse, dit bien sûr salaire en baisse mais aussi droits au chômage ou à la retraite en baisse.

Les renouvellements de contrats

Le nouveau dispositif 3 ans +3 ans a engendré des inquiétudes : certain.es ayant reçu un contrat de 3 ans, d'autres un contrat plus court : une collègue qui a déjà fait un an, s'est vue proposer un contrat de 2 ans. Le CDI est automatique au bout de 6 ans sauf insuffisance professionnelle.

Les payes

Il y a deux circuits de gestion des payes :

Les titres 2 gérés par la DSDEN 40 et payés par la DSDEN 33. (338 personnes). Et les « hors titre 2 » (ex pec) sont payés par le quieu avec des contrats faits par la DSDEN 40 en raison de problèmes techniques à Montesquieu (455 personnes.)

Les personnes qui ne recevront qu'un acompte auront un document de la DSDEN pour attester qu'il ne s'agit pas de leur paye complète afin de faciliter leur démarche auprès des banques et autres organismes.

Elles vont être également prévenues qu'elles peuvent solliciter l'aide sociale. (Voir sur notre site : http://40.snuipp.fr/spip.php?article1723)

Tous ces échanges sont partis de cas personnels que vous nous avez fait remonter. Nous ne notons pas bien sûr, dans ce compte rendu, les noms des collègues lié.es à telle ou telle situation mais nous espérons que la réponse à votre question se trouve dans le compte rendu intégral sur le site fsu40@fsu.fr.Si ce n'est pas le cas -ou **si vous avez une autre question, n'hésitez pas à nous solliciter !**

Bilan de rentrée : refusons l'inertie !

Les documents du CTSD témoignent d'effectifs de collège souvent chargés. Pas de coup de baguette magique pendant l'été et, quoique présents, les élèves des dispositifs ULIS ou UPE2A ne sont toujours pas comptés dans les effectifs des classes. Le DASEN a beau jeu de dire qu'au regard des autres départements nos effectifs sont acceptables et que le terme « lourds » n'est pas approprié ! Sur certains niveaux, la coupe est pleine, aux collèges d'Albret, Jean Rostand (Mont-de-Marsan), Cel le Gaucher, Saint Exupéry, Marie Curie, Cap de Gascogne, Serge Barranx… Le classement en éducation prioritaire ne garantit pas toujours que le seuil de 25 élèves par classe ne soit pas dépassé, comme en témoignent les effectifs de 5ème du collège Duruy sur les documents mis à notre disposition au 3 septembre. Les collèges JM Lonné, Cel le Gaucher et S. Barranx ne se sont pas résignés à la dégradation de leurs conditions de travail et se sont mobilisés durant la semaine de la rentrée. Ils n'ont obtenu que des moyens supplémentaires et non les ouvertures de classes attendues mais ces moyens contribueront, nous l'espérons, à l'amélioration des conditions d'exercice des personnels.

Toujours dans les collèges, il manquait des personnels d'enseignement à la rentrée et certaines situations ont perduré au moins deux semaines, voire plus : absence de professeurs de mathématiques et de français à Mimizan, d'un demi-poste d'histoire-géographie à Geaune, d'un professeur d'éducation musicale pour 10 heures à Saint-Pierre-du-Mont… Cette situation est indigne du service public d'éducation et le SNES-FSU continue à demander l'affectation de personnels titulaires et de remplacement à hauteur des réels besoins.

De nombreux établissements ont aussi fait remonter un déficit de personnel de surveillance dans les vies scolaires. Ces moyens dépendant du Rectorat, la DSDEN enregistre nos demandes mais ne peut pas agir directement.

Dans les lycées, la mise en œuvre de la réforme a entraîné une rentrée désordonnée. Les emplois du temps ont dû être souvent remaniés (parfois tous les jours !) pour s'adapter à la nouvelle organisation en spécialités. Trouver des professeurs principaux, notamment en classe de 2nde a pu s'avérer plus difficile que les années précédentes, même s'il n'y a pas eu de refus massif de cette fonction dans notre département. La réforme entraîne l'inéquité sur le territoire car certains lycées ont permis aux élèves de 1ère toutes les combinaisons de spécialités, d'autres ont contraint les choix. La mise en place de l'Enseignement Technologique en Langue Vivante dans les séries technologiques a été source de confusion : selon le lycée, et parfois selon la série, cet enseignement n'avait pas toujours été prévu dans les conditions définies par un texte qui semblait pourtant explicite. Nos interventions répétées auprès de la DSDEN à ce sujet ont partiellement débloqué la situation mais les conditions de la mise en oeuvre ne sont pas partout satisfaisantes pour les disciplines technologiques. Beaucoup de questions se posent sur les épreuves communes qui doivent intervenir dès le second trimestre en classe de 1ère : donneront-elles lieu à des temps banalisés sur le modèle des bacs blancs ou devront-elles avoir lieu sur temps de cours, les correcteurs seront-ils indemnisés, les copies seront-elles dématérialisées et corrigées sous format numérique, etc. ? Au niveau national, le SNES-FSU demande la suppression de la première session de ces épreuves communes afin de ne pas les organiser dans des conditions de précipitation nécessairement nuisibles aux enseignements.

Pour un service public d'éducation qui garantisse aux personnels de meilleures conditions de travail, qui garantisse aux élèves égalité et équité dans l'accès aux connaissances et aux formations, nous continuerons à intervenir auprès des services de la DSDEN, et à faire le relais vers les services du Rectorat pour les dossiers qui en dépendent. C'est un combat de tous les jours qui nous engage à vos côtés.

Sonia Mollet, secrétaire du snes-fsu des Landes

Réforme des retraites : une mobilisations à construire d'urgence

Le 24 septembre dernier la FSU a déposé un préavis de grève et a appelé a faire de cette journée une journée de mobilisation, d'alerte et d'information auprès des agent-es sur la réforme des retraites sous des formes diverses. Dans le département, l'intersyndicale n'a pas été en mesure d'engager une mobilisation suffisante et s'est limitée sans réels échanges entre les organisations, à accompagner les initiatives locales. Pourtant le rapport Delevoye remis au gouvernement cet été, confirme la volonté d'instaurer un régime de retraites par points. Ce système individuel organise la baisse du niveau des pensions et le recul de l'âge de départ à la retraite. En plafonnant à 14% de PIB le financement des retraites alors que le nombre de retraités doit fortement augmenter, le gouvernement programme la baisse des retraites pour toutes et tous. En affichant une harmonisation des régimes pour un système « plus juste et plus transparent », cette réforme créera de nouvelles inégalités.

Ce sera particulièrement le cas dans la Fonction publique.

En renonçant au calcul des pensions sur les 6 derniers mois et en intégrant des primes très inégales comme par exemple dans la Fonction publique territoriale voire inexistantes comme pour le corps enseignant, c'est une baisse mécanique et importante du niveau des pensions qui est programmée. Le Code des Pensions est de fait mis à mal et l'âge de départ à la retraite est également remis en cause. Que ce soit par l'instauration d'un âge pivot ou d'une durée de cotisation minimum, l'objectif recherché est le même : faire travailler plus longtemps.

pour le corps enseignant, c'est une baisse mécanique et importante du niveau des pensions qui est programmée

Des annonces faites sur les droits familiaux, les pensions de réversion ou encore les droits pour les aidants ne garantissent pas une amélioration de la situation, contrairement à ce qui a été dit.

Ce constat étant posé, il est urgent que les militants s'engagent pour informer les agents de tous niveaux en s'emparant des outils mis en place(calcule des pensions actuelles, évaluation de la perte avec le nouveau système etc.) afin de mobiliser le plus grand nombre. **Rappelons ensemble qu'il ne s'agit pas d'une énième réforme mais bien d'une refonte de notre système que nous n'accepterons pas** surtout si le niveau de vie des agents de la fonction publique actifs ou à la retraite doit une nouvelle fois être sacrifié. L'approche des élections et la prudence actuelle du gouvernement doivent nous inciter à montrer notre détermination. La construction de la mobilisation devra intégrer le plus grand nombre, de préférence en intersyndicale, et la **FSU des Landes vous demandera de répondre présent lorsque les dates seront précisées !**

Congrès de la FSU des LANDES

Jeudi 14 et Vendredi 15 novembre 2019 de 9 heures à 17 heures

Salle "Lamarque Cando" à Mont de Marsan

Modalités d'inscription

- Reproduire de façon manuscrite la **demande d'autorisation d'absence** ci jointe et l'envoyer à ton chef de service (Directeur Académique des Services de l'éducation Nationale, Proviseur, ...) accompagnée de **la convocation** ci jointe (à photocopier et compléter).
- Les textes ne prévoient qu'un délai de 3 jours minimum, mais quand même, c'est un peu tard !
- **Nous retourner le bulletin d'inscription le plus tôt possible (par mail si possible avec les informations demandées) et de préférence avant le 5 novembre (date impérative de commande des repas)**

Appel à candidature avant le 1er novembre si possible…

APPEL à contributions

Vous avez reçu, encarté dans le dernier « POUR », les textes préparatoires au congrès de Clermont-Ferrand

Découpé en quatre grands thèmes, ce texte est vivant. Jusqu'au congrès il est amendable. Nous sommes dans un moment démocratique qui va forger notre présence dans le paysage social, syndical, politique.

Aussi nous vous engageons à prendre votre stylo et à souligner, rayer, complémenter ce texte et nous envoyer vos contributions avant le congrès. Elles seront distribuées et soumises au débat.

4 thèmes pour 3 ans :

Thème 1 : **Education, formation, recherche et la formation, la recherche et la culture.**

Zoom : sur la culture de l'évaluation et la gouvernance

Zoom : sur le CNED et Canopé, des services publics

Thème 2 **: Les services publics**

Zoom : défendre les instances de consultation !

Zoom : laïcité

Thème 3 : **Transition écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique.**

Zoom : Lutter syndicalement contre l'extrême droite.

Zoom Femmes

Thème 4 : **Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien**

Zoom Election pro.2018

Modifications statutaires :

Intégration de structures intermédiaires entre les SD et la FSU nationale.

Améliorer la parité.

Ordre du jour et organisation

Jeudi 14

9h. accueil café
9h30 présentation du bilan moral et du bilan financier.
10H00 vote de l'ordre du jour et du fonctionnement.
10H30 présentation des 4 grands thèmes et de leurs problématiques, réception des invité.es.
11h Thème 2

13h00 repas sur inscription organisé par la FSU

14h30 Thème 1

Vendredi 15

9h00 Thème 3
11h Thème 4

13h Repas

14h30 Vote : CDFD, proposition de mandat et de contributions, et représentants pour le congrès national.

CONVOCATION au congrès départemental de la FSU

Nom :

Prénom :

Grade :

FSU 40

Cher(e) Camarade,

Je te prie de bien vouloir assister au congrès départemental de la FSU des Landes qui aura lieu au

Salle "Lamarque Cando" à Mont de Marsan

Jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2019

De 9h à 17h00

Bien cordialement,

Armelle MASSON, Nicolas FAYEMENDY et Flavien THOMAS

Co-Secrétaires départementa.ux.les

Modalités pour le

Congrès Départemental de la FSU

Jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2019 de 9 heures à 17 heures
Salle "Lamarque Cando" à Mont de Marsan

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE (à recopier)

Nom……Prénom……..…….

Qualité et établissement :

A Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation Nationale
s/c de Mr l'IEN de la circonscription de

ou à Monsieur le Principal, le Proviseur, le Chef de service

En application de l'article 14 du décret du 28 mai 1982 régissant l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, je souhaite obtenir une autorisation spéciale d'absence afin de pouvoir participer au congrès de la FSU des Landes qui aura lieu les 14 et 15 novembree 2019 à Mont de Marsan

Je demande une autorisation spéciale d'absence de (préciser s'il s'agit d'une ou deux journées ou d'une demi-journée)

Coupon d'inscription – à retourner à fsu40@fsu.fr ou Maison des syndicats 97, place de la Caserne Bosquet 40 000 MONT DE MARSAN

NOM : ……. Prénom……...
Adresse personnelle…….

Tel……Email……

Je suis syndiqué(e) au :……

Je participerai aux travaux du congrès :

☐ jeudi 14 toute la journée
☐ vendredi 15 toute la journée
☐ les deux jours
☐ **Je demande à être compté pour le repas du jeudi,**
☐ **je participe à l'auberge espagnole le vendredi, j'apporte : 1 entrée ou un plat ou un dessert (à entourer)**
☐ **Je déclare déposer ma candidature pour le CDFD**

Appel à candidature pour le renouvellement du C.D.F.D de la FSU des LANDES

Le conseil délibératif départemental est l'instance de direction de la Fsu. Il est composé pour moitié des représentants des syndicats nationaux et de représentants élus par les syndiqués au congrès départemental. (*Art.5 du règlement intérieur*)

Nom :…….. Prénom :……..

Syndicat :……. Lieu d'exercice :……

Je me reconnais dans le courant de pensée : …….

Je déclare déposer ma candidature pour le CDFD

Date et Signature

U. F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Grâce à vos cotisations aux syndicats de la fédération et à vos votes les militants de la FSU des Landes ont pu poursuivre leur engagement dans le département.

Les actions du trimestre :

Accueil de bureaux régionaux et départementaux des infirmière, des agent des premiers et second degrés.

Information sur la **réforme des retraites** et diverses heures d'information syndicale dans vos établissements.

Réunion d'information le 19 septembre sur les **droits et les obligations de service des TZR**.

Organisation de la **défense des AVS** :

* depuis le 1 septembre réception et suivi des demandes individuelles
* 17 septembre point de rentrée à St Paul les Dax.
* 19 septembre groupe de travail DSDEN le 23 mai.

Hommage à Christine Renon le 3 octobre.

Participation à l'action retraités du 8 octobre

Les actions à venir :

Formations :

* 22 octobre stage ATSEM+Enseignants.
* 28 novembre à Pau, stage retraité en partenariat avec le Snes-fsu 64 (S1 en priorité).
* 21 novembre stage SEGPA pour les professeurs des écoles.
* 6 février stage AESH.
* Souffrance au travail en prévision ainsi que direction d'école par le Snuipp-fsu.
* Stage pour les S1/élus au CA du Snes-fsu en prévision.
* Intersyndicale sur la réforme des retraites

Audience du Snes-fsu avec le DASEN le 17 octobre : plan violence, rentrée scolaire, inclusion.

14 et 15 novembre congrès départemental FSU.

9 au 13 décembre Congrès national FSU.

Toutes les infos sur notre site :

http://sd40.fsu.fr/ facebook @fsu40

© Photos : F. Boursier

Mobilisation au collège de Monfort

La grande majorité des personnels du collège Serge Barranx de Montfort en Chalosse étaie en grève le jour de la rentrée des 5e, 4e et 3e le mardi 3 septembre pour appuyer les revendications suivantes :
La ré- ouverture d'une classe de 3e – fermée en juin 2018.

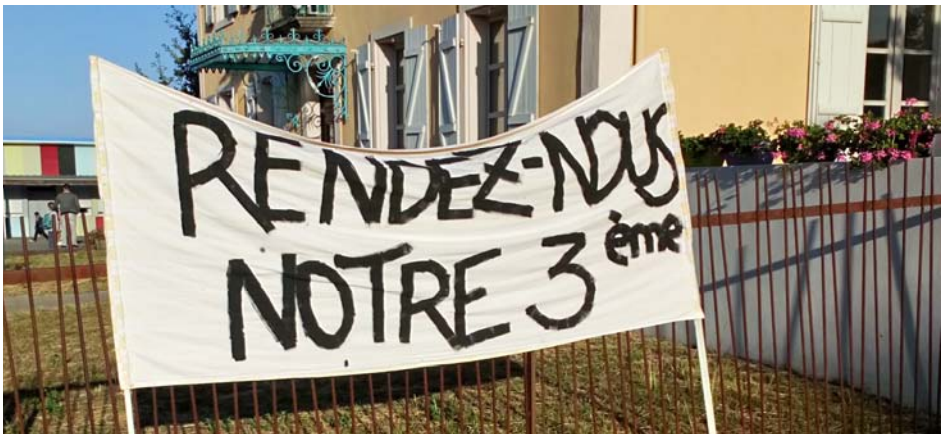

Le DASEN avait pourtant promis aux représentants des parents d'élèves en juillet 2018 que si les effectifs étaient au rendez-vous, une classe serait ouverte.

Il faut rappeler la possibilité donnée à tous les élèves relevant du secteur du collège d'être scolarisés à Serge Barranx ; en particulier, pour les élèves hospitalisés au centre médical Montpribat voisin. En effet, en cette rentrée 2019, les seuils des 120 élèves de 3e dépassés auraient nécessité la réouverture d'une troisième. Mais l'administration a tout simplement décidé de diviser les 3e de Montpribat en deux groupes : 5 scolarisés à Montfort pour atteindre le seuil de 120 sans le dépasser, les 5 autres étant envoyés au collège de Mugron...résultat : les 3e du collège de Montfort sont à 30 par classe (et les autres niveaux ne sont pas épargnés). Pour les enseignants, le quotidien en est bien sûr, compliqué.

L'administration bringuebale donc des élèves malades, donc fragiles, d'un collège à l'autre sans ménagement ; pourquoi ne s'applique-t-elle pas les consignes de bienveillance assenées aux personnels ? En outre, elle rend la tâche plus ardue aux éducateurs de la clinique Montpribat qui doivent faire le double de trajets : amener les élèves le matin sur Montfort et Mugron, aller les chercher à midi sur les deux établissements, les ramener à 14h dans deux endroits différents pour les ramener à la clinique le soir.

En effet, ces élèves souffrant, pour certains, de troubles alimentaires, ne déjeunent pas dans les cantines scolaires. La communication entre le collège de Montfort et la clinique n'était déjà pas simple, mais M le DASEN ne craint pas d'expliquer à la FSU, qui a défendu le dossier en CTSD, que deux interlocuteurs au lieu d'un, cela va simplifier la situation !! Il précise que, seuls les nouveaux élèves du centre seront envoyés sur Mugron. En réalité, des élèves scolarisés l'année précédente à Montfort ont été déplacés.

Il ne propose aux collègues qu'une enveloppe d'heures supplémentaires : minable rustine sur une situation dramatique pour les élèves : on a déjà l'exemple d'un élève s'enfuyant de Mugron, pour rejoindre ce qu'il considère comme son établissement, Montfort, où il a ses repères.

Les enseignants, bien conscients que l'administration ne répondait pas aux questions brûlantes qu'ils posent, ne comptent pas s'arrêter là et vont poursuivre les actions pour alerter sur la situation.

Patricia Moenne-Loccoz, SNICS-FSU, infirmière scolaire au collège Serge Barranx de Montfort en Chalosse

Parlez-en autour de vous !

Inscrivez vous auprès de la FSU des landes ou du SNUIPP 40 (http://40.snuipp.fr/ ou fsu 40@fsu.fr) de préférence avant le 22 octobre (délais pour obtenir les autorisations d'absences).